Question UIT-R 240/1[[1]](#footnote-1)\*

Evaluation de l'efficacité d'utilisation et de la valeur économique du spectre

(2017)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que le spectre est une ressource limitée et précieuse pour le développement économique et social;

*b)* que la demande de spectre augmente en raison de l'augmentation du trafic et d'une offre limitée de spectre;

*c)* que plus les fréquences sont élevées, plus la largeur de bande offerte est grande et plus le partage est facilité en raison d'affaiblissements de propagation élevés;

*d)* que la quantification de la couverture et de la capacité aide à assurer la qualité de service;

*e)* que des redevances d'utilisation du spectre peuvent aider à optimiser l'utilisation du spectre,

notant

*a)* la [Recommandation UIT-R SM.1046](http://www.itu.int/rec/R-REC-SM/recommendation.asp?lang=en&parent=R-REC-SM.1046) "Définitions du facteur d'utilisation du spectre et de l'efficacité d'utilisation du spectre d'un système radioélectrique" et le [Rapport UIT-R SM.2012](http://www.itu.int/pub/R-REP-SM/publications.aspx?lang=en&parent=R-REP-SM.2012) "Aspects économiques de la gestion du spectre";

*b)* que les publications de l'UIT‑R mentionnées au point *a)* du *notant* ne fournissent pas d'évaluation de la capacité (bit/s/Hz), et ne répondent pas aux questions formulées dans la partie *décide*,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quelle est la méthode à utiliser pour quantifier l'efficacité d'utilisation du spectre?

2 Quels sont les facteurs qui définissent la valeur économique du spectre?

3 Quel modèle général permet d'évaluer la valeur économique du spectre?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2

1. \* En 2023, la Commission d'études 1 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-1)